

## Mon village, cœur de ma mémoire

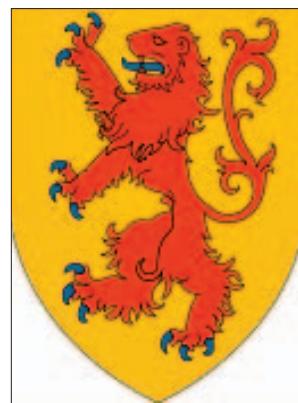
# La querelle de succession à la mort de Jacques (1510-70), dernier comte de Deux-Ponts-Bitche

*La lignée des comtes de Zweibrücken-Bitsch s'éteint en mars 1570 avec le dernier d'entre eux, Jakob ou Jacques. Un personnage haut en couleurs, selon les dires de l'un de ses contemporains, le comte Froben Christoph von Zimmer, auteur d'une chronique savoureuse. Il raconte que le comte Jakob passait une grande partie de son temps à table et exigeait la présence de ses invités sous peine d'emprisonnement. Avec sa mort s'ouvre une période d'incertitude pour le pays de Bitche.*

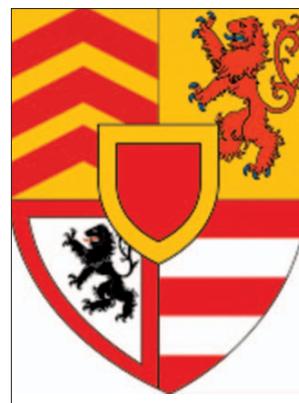
**L**a litière accrochée aux brancards de deux lourds chevaux qui s'avancent lentement ce matin des Rameaux 22 mars 1570 sur le mauvais chemin menant du château comtal de Bitche à l'abbaye cistercienne de Sturzelbronn porte un mourant. Les gardes qui marchent à ses côtés ont plus l'air de pleurants comme on en voit parfois sur les frises de certains gisants bourguignons que de vaillants guerriers. Ni les grands arbres étonnés qui l'escortent sur la route, ni le printemps qui se montre timidement dans les prés où les premières primevères allument leurs bouquets d'or ne verront plus passer le haut et puissant Jacques ou Jakob, comte de Deux-Ponts, seigneur de Bitche, de Lichtenberg et d'Ochsenstein. Brisé par la mort soudaine de sa fille et unique héritière le 15 décembre de l'an passé, le comte a perdu sa légendaire joie de vivre. Saisi par l'angoisse d'une fin prochaine, il a voulu terminer ses jours dans la vénérable nécropole où dorment depuis quatre siècles ses aïeux. Le prêtre de Bitche qu'il a fait mander à l'abbaye l'attend pour l'aider à franchir le dernier pas.

### La mort du comte Jacques

Jakob y décèdera le 24 mars, la quatrième heure après midi à l'âge de soixante ans. Son épouse Catherine de



Blason de Zweibrücken-Bitsch.



Blason du comté de Hanau-Lichtenberg.

Honstein le suivra dans l'au-delà le 11 novembre de cette même année 1570. Leur seul fils Jean-Frédéric (1537-1538) étant décédé depuis longtemps, la lignée des comtes de Zweibrücken-Bitsch se trouva éteinte puisque sans héritier mâle comme le voulait une tradition multi-séculaire. Le défunt comte Jakob laissait le souvenir d'un seigneur puissant dans la contrée, un grand bâtisseur aussi puisqu'il avait fait restaurer le vieux castel appelé Bitche. Peut-être fut-il le premier à songer à l'établissement d'une ville au pied de ce château lorsqu'il entoura de murailles les masures des hameaux de Rohr et de Kaltenhausen ? Sans doute pour ne pas être trop lourdement imposé, il écrit pourtant en 1559 au duc de Lorraine auquel il doit payer les «aides» : «Mais nous n'avons point de ville du

### L'imbroglie de la succession

A peine enterré voilà que les revendications sur l'héritage des Zweibrücken-Bitsch vinrent aussitôt de plusieurs

côtés. Le sort du pays de Bitche, dont l'ancienne seigneurie du même nom avait été englobée dans le comté de Zweibrücken en 1297, se posait du coup avec acuité. Allait-il rester dans le Saint Empire et sous quelle forme puisque tout le monde s'attendait à un partage de l'ancien comté ou rejoindre le duché de Lorraine, l'ancien propriétaire du fief ? Quatre partis firent valoir leurs prétentions sur la totalité ou une partie du comté de Zweibrücken-Bitsch avec plus ou moins de force. Epoux de Ludovica-Margarete (1540-1569), seule fille de feu le comte Jakob, le comte Philippe V de Hanau-Lichtenberg (1541-1599), en tant que gendre du défunt réclama l'héritage même veuf, puisque son épouse était décédée en décembre 1569. Il avait d'ailleurs assisté aux derniers instants de son beau-père et pouvait se réclamer d'une réelle proximité avec le disparu. Il s'appuyait en outre sur le testament que Jakob avait fait rédiger dès 1542 pour protéger l'avenir de sa fille. Un deuxième prétendant se présenta en la personne du comte Philippe Ier de Linange-Westerburg (1527-1597), époux d'Amélie ou Amalia (1537-1577), dernière fille survivante de Simon V Wecker, le frère et prédecesseur de Jakob, décédé en 1540 à l'âge de trente-cinq ans seulement. Il se fondait sur un arrangement de 1541 stipulant qu'en cas de mort sans héritier mâle le comté reviendrait aux filles de Simon Wecker. Troisième intervenante : Elisabeth, soeur ainée de Jakob et de Simon, qui réclama une partie de l'héritage en se basant sur son contrat de dot de 1535.. Enfin, Agathe, fille de Johanna, la soeur cadette de Jakob et de Simon présentement décédée, revendiqua également ce qu'elle dit être sa part de l'héritage selon le même contrat de dot établi en 1535, après la mort de son grand-père, Reinhard (Renaud), le bâtisseur des chapelles de Mouterhouse et de l'étang à Bitche, conseiller de l'empereur et



Philippe V de Hanau-Lichtenberg.

### très écouté par le duc de Lorraine.

### L'arbitrage du duc de Lorraine

C'est vers ce dernier d'ailleurs, en l'occurrence Charles III (1543-1608) duc de Lorraine et de Bar, que les quatre partis se tournent pour solliciter son arbitrage et obtenir raison. Selon les règles féodales toujours en vigueur, le Duc pensait régler la question en partageant l'héritage entre les quatre demandeurs «sous réserve de nous et de chacun de ses droits». C'était sans compter avec les initiatives de Philippe V de Hanau.

Bernard Robin  
(à suivre)



Charles III, duc de Lorraine.



Sceau des frères Simon et Jakob.



Vestiges de l'abbaye de Sturzelbronn.